Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 5 Chaâbane 1443
8 Mars 2022

N° 28

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **490**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **494**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **499**
Homologation de résolutions **500**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **500**
Avis aux créanciers..... **506**
Convocations
Sociétés anonymes **508**
Sociétés à responsabilité limitée **511**
Autres sociétés **511**
Divers
Avis au public..... **512**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SICAV L'INVESTISSEUR..... **513**
Bilan de SICAV AVENIR..... **515**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société LACERAMIC .SA

Au capital de 5 950 000 Dinars

I.U : 381386B

Rue du Lac du Côme, les Berges du Lac

En vertu d'un procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2021 par un acte notariale rédigé par les notaires Maître Lamia Belguith et Maître Jamel Erromdhani enregistré à la recette des finances sous le n°22000032 quittance n°M000879 dont un exemplaire a été déposé auprès du registre national des entreprises «RNE» le 9-02-2022

Il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Changement de l'adresse sociale de la société à «Route de Naassen Km 3,5 Chebedda - Fouchana- Ben Arous.

- Actualisation des statuts de la société conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et la loi 47-2019 du 29 Mai 2019.

2022R00465SANB2

SOCIETE EL MAWASSIR

S.A au capital de 14.113.000 DT

Siège social : Z.I Mégrine Riadh, Rte Z4-2014

I.U : 0036050D

R.C : B132091996

Suivant P.V de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 28/6/2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 7/01/2022 sous le n°22700057, quittance n°M001406 et n°M002061, dont un exemplaire a été déposé au Registre National Des Entreprises Ben Arous-Mégrine le 23/02/2022 sous le n°202212715, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

La mise à jour des statuts :

- Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

Les actionnaires présents ou représentés réunissant 51,06 % du capital social, ratifient les modes et les délais de convocation de la présente assemblée générale extraordinaire, et déclarent dégager à cet effet le conseil d'administration de toute responsabilité y afférente.

Augmentation du capital social :

L'assemblée générale extraordinaire décide de l'augmentation de capital et reporte la décision du montant et les modalités de l'augmentation à la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Conformité des statuts :

Mise à jour des statuts de la Société pour le conformer avec les décisions prises par les différentes assemblées générales extraordinaires antérieures.

Modification de l'article 12 des statuts :

En application de l'article 276 du code des sociétés commerciales tel que modifié par l'article 28 de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 l'assemblée générale extraordinaire décide de remplacer l'expression «Registre de Commerce» par l'expression «Registre National des Entreprises» mentionnée dans l'article 12 des statuts.

Ajout d'un 4ème tiret au numéro 2 du paragraphe II de l'article 24 des statuts :

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales tel que modifié par l'article 29 de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 l'assemblée générale extraordinaire, décide d'ajouter un 4ème tiret au numéro 2 du paragraphe II de l'article 24 des statuts de la société relative à une opération soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, comme suit :

4ème tiret au numéro 2 du paragraphe II de l'article 24 des statuts :

- La cession de cinquante pour cent ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société.

Ajout d'un 2ème sous paragraphe au numéro 2 du paragraphe II de l'article 24 des statuts :

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales tel que modifié par l'article 29 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 l'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un 2ème sous paragraphe au numéro 2 du paragraphe II de l'article 24 des statuts, comme suit :

«Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société».

Ajout à la fin du premier sous paragraphe du numéro 1 du paragraphe II de l'article 24 des statuts :

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales tel que modifié par l'article 30 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 l'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter à la fin du premier sous paragraphe du numéro 1 du paragraphe II de l'article 24 des statuts l'expression suivante :

«à la lumière d'un rapport spécial des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société».

Modification du 4ème paragraphe de l'article 27 des statuts :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau code des sociétés commerciales tel que modifié par l'article 28 de loi n°2019-47 du 29 mai 2019, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le 4ème paragraphe de l'article 27 des statuts, comme suit :

4ème paragraphe de l'article 27 :

- Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises dans le délai de vingt-et-un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2022R00482SANB2

Augmentation du capital de 4 872 000 dinars à 6 752 000 dinars

SOCIETE LES INDUSTRIES METALLURGIQUES DU SUD SA

Société anonyme

Siège : 14 Avenue Habib Bourguiba Sfax

Identifiant Unique : 1521494S

Affiliation CNSS : 591506-00

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 décembre 2021 enregistré le 11 février 2022 à la recette des finances de Thyna sous le numéro 22800167 quittance n°M007807, il a été décidé d'augmenter le capital social par l'incorporation de la prime d'émission pour le porter de 4 872 000 dinars à 6 752 000 dinars soit une augmentation de 1 880 000 dinars et ce, par l'émission de 188 000 nouvelles actions nominatives de dix (10) dinars chacune.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 décembre 2021 a été déposé au Registre National des entreprises de Sfax sous le n°202213715 en date du 28 février 2022.

Suite à l'augmentation du capital l'article 8 des statuts relatif au montant du capital social a été modifié.

2022X00273SANB2

Augmentation de capital

SOCIETE AFROFLEX

SA au capital de 629 500 Dinars

N° Affiliation CNSS : 219750-45

Identifiant Unique : 0718924Z

Siège social : Avenue Mohamed Chaabouni - Immeuble l'OCEAN BLEU - app 10/3 - Sfax

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 01 Février 2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes des société de Sfax le 21 Février 2022, quittance n°M000869, enregistrement n°22500791, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 01 Mars 2022, il a été décidé :

- D'augmenter le capital social de 180 000 Dinars pour le porter de 629 500 Dinars à 809 500 Dinars et ce par la création 1800 action nouvelles de 100 dinars chacune.

L'article 7 des statuts est modifié par conséquent.

2022X00277SANB2

Augmentation de capital

COMPAGNIE AFRICAINE DE PEINTURE "CAP"

MF : 2495 X/A/M/000

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 3/11/2000 et des textes de loi modificatifs, le public est informé des formalités entreprises par la Société CAP pour l'augmentation de son capital en numéraire d'un montant de un million quatre cent mille dinars (1.400.000,000 D) en numéraire, par l'émission au pair de cent quarante mille (140.000) nouvelles actions nominatives de dix Dinars chacune.

Cette société ayant les caractéristiques suivantes :

1. Dénomination : COMPAGNIE AFRICAINE DE PEINTURES SA "C.A.P".

2. Forme juridique : Société anonyme.

3. Capital avant augmentation : 29.172.640.000 DT.

4. Siège social : Zone industrielle Rue de la Physique Ben Arous BP 295.

5. Objet social : la société à pour objet la fabrication et la vente des produits de peinture et accessoires.

6. Durée : 99 ans.

7. Dépôt provisoire du PV de l'assemblée générale extraordinaire de 16-2-2022 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 21-2-2022 sous le n°22500685 Quittance n°M014288, ayant décidé l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de un million quatre cent mille Dinars (1.400.000,000 D) en numéraire, par l'émission au pair de cent quarante mille (140.000) nouvelles actions nominatives de dix dinars chacune.

Ce PV est déposé provisoirement au registre national des entreprises sous le n°AC02212022 le 24-2-2022.

8. Nombre d'action à souscrire en numéraire : 140.000 actions.

9. Valeur nominale de l'action : 10 Dinars.

10. Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des statuts au profit de toute personne.

11. Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

12. Les conditions de distribution de dividendes, la constitution légale et statutaires en vigueur.

13. Les fonds seront déposés au compte indisponible ouvert auprès des livres de l'UIB sous le n° 120260000108008869/43.

14. Délai de souscription à l'augmentation du capital en numéraire : le délai de souscription est de 15 jours au plus tard à compter de la date de la parution de la présentes notice, sauf décision de prorogation ou de réduction de délai prise par le conseil.

2022400460SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

S'TOURS VOYAGES TUNISIE

SARL au capital de DT : 100 000

Rue Lac Mâlaren, appartement n°2.3, 2ème étage, immeuble Yasmine, Les Berges du Lac, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1238159W

Suivant PV de l'A.G.O du 17 février 2022 enregistré à la recette des finances rue El Jazira, le 21 février 2022 sous le n°22700 488, quittance n°M011694, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 23/02/2022 sous le n°202212538, publié au B.O.R.N.E n°41 du 24/02/2022, il a été décidé la nomination de Mr Hakim CHEMMAM en qualité de co-gérant de la société "S'TOURS VOYAGES TUNISIE" pour une durée indéterminée, doté séparément des pleins pouvoirs pour gérer et agir au nom de la société.

2022T00233SRLB2

Société Leader Events

SARL

M.F : 1500179T

RC : B0142552017

Suivant le P.V de l'assemblée générale ordinaire en date de 17 Février 2022 enregistré à la recette des finances Rue Ghandy Tunis sous le n°22800743 le 18 Février 2022 quittance n°M016898, dont une copie originale a été déposée au registre national des entreprises le 23 Février 2022 sous le n°202212646. Il a été décidé de nommer Mme Dalel Barika en tant que nouveau Gérant de la société Leader Events à la place de Mr Habib Ben Moussa démissionnaire de ce poste.

2022T00240SRLB2

Nomination d'un liquidateur sur

«LA SOCIETE EXEL TEC-SARL»

Siège social : Centre Urbain Nord Résidence Carthage Palace Bloc B 2ème étage Bureau24

IU : 1161517C

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulé le 18/02/2022 au siège social de la société enregistré le 23/02/2022 à la recette des finances de Charguia sous le n°22701495 Quittance n°M029925 dont un exemplaire a été déposé auprès du RNE le 02/3/2022 sous le n°202214133 il a été décidé : la nomination de Mme Taboubi Houda sise au 112 Avenue 9 avril 2ème étage bureau n°05 Tunis, en qualité de liquidateur de «La Société EXEL TEC - SARL».

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien ce délai est augmenté de 30 jours). Leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2022T00245SRLB2

LA SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES EXPORT SARL

Capital social : 150 000 DT

Siège social : Z.I 8030 Grombalia

Identifiant Unique : 1030368 F

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 4/02/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 15/02/2022 sous le numéro 22700790 quittance n°015903 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises dépôt n°202213576 en date de 28/2/2022 il a été décidé :

- La démission de Mr Denis Fabrice Martin en sa qualité de gérant et la nomination de Mr Daniel Henri pour la période restante de son mandat du 21/01/2022 au 13/01/2023.

- La nomination de Mr Wissem Guefrech en qualité de Cogérant pour la société pour la période allant du 21/01/2021 au 31/8/2023.

- Pouvoirs pour formalités.

2022R00476SRLB2

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DE SALON DE THE, RESTAURANTS, CAFETERIA «DIA'S» BRISTOL PLAZZA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 103.000 dinars

Siège social : Hôtel RIVIERA Route Touristique El Kantaoui - Hammam Sousse - Sousse

Identifiant Unique RNE : 1527170A

MF : 1527170A/AM/000

CNSS : 594610-0

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29/5/2021, dont PV enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 16/11/2021 sous le n°21505551, et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 24/02/2022 sous le n°202212943 et publié au bulletin officiel du registre national des entreprises n°41 du 24/02/2022 sous le n°202212943, qu'il a été décidé :

1) La transformation de la forme juridique de la société d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée "SUARL" à une société à responsabilité limitée "SARL", suite à l'augmentation du capital précitée.

2) La désignation de Mme Nadia Sarraj en qualité de Gérante pour trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

La gérante est investie des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société et agir en son nom en toutes circonstances sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

2022S00263SRLB2

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DE SALON DE THE, RESTAURANTS, CAFETERIA «DIA'S» BRISTOL PLAZZA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 103.000 dinars

Siège social : Hôtel RIVIERA Route Touristique El Kantaoui - Hammam Sousse - Sousse

Identifiant Unique RNE : 1527170A

MF : 1527170A/AM/000

CNSS : 594610-0

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 16/11/2021 dont PV enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 16/11/2021 sous le n°21505552, et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 24/02/2022 sous le n°202212948 et publié au bulletin officiel du registre national des entreprises n°41 du 24/02/2022 sous le n°202212948, qu'il a été décidé la mise à jour des statuts de la société par la modification :

1) De l'article premier (01) relatif à la forme de la société qui s'est transformé d'une SUARL à une SARL.

2) De l'article six (06) relatif aux apports au capital social par l'actualisation de la liste des associés et la fixation du bénéficiaire effectif de la société.

3) Et de l'article sept (7) relatif au montant du capital social de la société qui c'est établi à 103.000 DT.

2022S00264SRLB2

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DE SALON DE THE, RESTAURANTS, CAFETERIA «DIA'S» BRISTOL PLAZZA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 103.000 dinars

Siège social : Hôtel RIVIERA Route Touristique El Kantaoui - Hammam Sousse - Sousse

Identifiant Unique RNE : 1527170A

MF : 1527170A/AM/000

CNSS : 594610-0

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29/4/2021 dont PV enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 16/11/2021 sous le n°21505541, et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 24/02/2022 sous le n°202212937 et publié au bulletin officiel du registre national des entreprises n°41 du 24/02/2022 sous le n°202212937, qu'il a été décidé :

1) L'augmentation du capital social de la société de 3.000 dinars pour le porter de 100.000 dinars à 103.000 dinars par la création et l'émission de 300 parts sociales d'une valeur de dix (10) dinars chacune.

2) Modifier en conséquence des articles 06 et 07 des statuts relatifs aux apports et au capital social.

2022S00265SRLB2

Société CENTRE TUNISIEN DE LA METROLOGIE

Capital social : 219 000 DT

Siège social : 13, rue Claude Bernard cité les Jardins 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1235390NAM000

Registre de commerce : B0149832012

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 22 janvier 2018 et enregistré à la recette des finances cité Mahrajène en date du 24 janvier 2018 et sous le n°18800517 quittance n°7152.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 6 avril 2018 et enregistré à la recette des finances cité Mahrajène en date du 27 avril 2018 et sous le n°18802720 quittance n°41125.

Dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°D016122012 en date du 26 octobre 2018, il a été décidé ce qui suit :

Dépôt des états financiers 2016 et 2017.

2021401584SRLB2

SOCIETE CENTRE TUNISIEN DE LA METROLOGIE

Capital social : 30 000 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard cité les jardins 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1235390 NAM000

Registre de commerce : B0149832012

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 8 Juin 2016 et enregistré à la recette des finances cité Mahrajen en date de 9 juin 2016 et sous le n°16803210 quittance n°50256 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°D016122012 en date du 9 juin 2021, il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers de 2012 à 2015.

2021401588SRLB2

SOCIETE INSTITUT JAWDA

Capital social : 60 000 DT

Siège social : 18, Rue du Brésil 1002 Tunis

Registre de commerce : B148901997

Matricule fiscal : 0341652 DAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 15 septembre 2007 et enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche en date de 01 octobre 2007 et sous le n°7805574 quittance n° 71583 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°D24493197 en date du 9 janvier 2009. Il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes sur les exercices 2004, 2005 et 2006.

- Prendre un ensemble de décisions Internes.

2021401592SRLB2

Société INSTITUT JAWDA

Capital social : 60 000 DT

Siège social : 18, rue du Brésil 1002 Tunis

Matricule fiscal : 0341652DAM000

Registre de commerce : B148901997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 14 juillet 2009 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche en date du 23 juillet 2009 et sous le n°9803619 quittance n°55647 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°D24493197 en date du 27 août 2013, il a été décidé ce qui suit :

- Ajout d'une activité.

2021401594SRLB2

SOCIETE LAB EQUIPMENT

Capital social : 30000 DT

Siège social : 18, Rue du Brésil 1002 Tunis

Matricule fiscal : 0633155 NAM000

Registre de commerce : B188241998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établi le 31 Janvier 2005 et enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche en date de 8 mars 2005 et sous le n°5801372 quittance n°18684 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis sous le n°D24900798 en date du 10 Juin 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation de capital.

2021401610SRLB2

Liquidation

SOCIETE "PRESTIGE MOTORS" SARL

Lotissement 23/24 ZI Khair-Eddine elkram

Identifiant unique : 1321641X

Selon la décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/12/2021 enregistré à la recette des finances La Goulette le 11/01/2022 sous le n°22700242 reçu n°5484 et déposé au registre national des entreprises le 21/01/2022, il a été prononcé la dissolution de la société et la nomination de Mr Mokded Zoghlami liquidateur de ladite Société.

Tous intéressés et créanciers peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. (tel : 71.889.549 fax : 71889.621) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2022400473SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19 janvier 2022 enregistré à la recette des finances de La Marsa - Tunis le 3 février 2022 sous le numéro 22200692 Quittance n°M013936 la société «DEUX MILLE ET UNE NUITS» Sarl immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1245978S; a cédé à la société «SOLTANA COUTURE» Sarl, immatriculée au registre National des Entreprises sous le numéro 1748344H, la totalité du fonds de Commerce exploité dans les locaux sis au 99 rue Habib Bourguiba 2046 Sidi Daoud La Marsa dénommé «Deux Mille et Une Nuit».

Toutes les oppositions seront acceptées auprès du Cabinet de Maître Mohamed Jed Mrabet, avocat près la cour de cassation sis à la rue du Lac Léman, Immeuble «Regency» bloc C, 1er étage, bureaux 105-106-107 Les Berges du Lac I, 1053 - Tunis dans un délai de vingt (20) jours à dater de la date de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions hors délai ne seront pas acceptées.

Cet avis est paru aux quotidiens Echourouk et Le Quotidien en date du 22/02/2022.

2022T00235FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié en date du 18/11/2017, enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 8/01/2018 suivant la quittance n°M002421, monsieur Hsan Ben Ahmed Tounsi demeurant cité Elhana Rawabi Bizerte, a donné à son fils monsieur Ridha Ben Hsan Tounsi demeurant cité Elhana Rawabi Bizerte, l'ensemble du fonds de commerce consistant en une boulangerie situé 377 Elhana Rawabi Bizerte et enregistré au registre national des entreprises sous le n°L0199039.

Toute personne désirant faire opposition doit faire parvenir une lettre recommandée au donataire Ridha Ben Hsan Tounsi demeurant cité Elhana Rawabi Bizerte et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» en date du 18/02/2022.

2022T00238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 16/02/2022 enregistré à la recette des finances de Chenenni le 24/02/2022 sous n° 22200163 Quitt n°M3729 Mr Ridha Ben Hassine Mat Fiscal n°0621995J C.I.N n°03383791,

vend à la Société MOUNA DE BOULANGERIE IDEALE. Mat fiscal n°1632144N représentée par son gérant Mr Bechir Hmida C.I.N n°03213742 tout le fonds de commerce de boulangerie sis à Bou Chamma Avenue Habib Bourguiba Gabès. Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'avocat Mohamed Khalil Kridis bureau sis à Gabès 40 rue Ali Jemal dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition au journal officiel. L'annonce est publiée à la Presse et à Essahafa le 1/3/2022.

2022T00239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p enregistré à la recette des finances de Kalaat Al Andalous le 21-02-2022 sous le n°22200248, la société Yasmine SARL, son identifiant unique 0876898W a vendu à la société Sté Manuella SARL son identifiant unique 11339702H, le fonds de commerce sis au centre commercial Tunis City Géant, destiné à la vente des sous-vêtements.

Les oppositions se reçoivent entre les mains de M. Mondher Kharrat en sa qualité de gérant de la société Yasmine SARL, à son siège sis à la zone industrielle Ibn Khaldoun, 2062 El Omrane Supérieur, L 58 rue 62125, Tunis.

Cette annonce est parue à La Presse du 02-3-2022.

2022T00243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 3/02/2022 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 10/02/2022 enregistrement n°22200179 quittance n°M006655 Mr Hamed Ben Mansour Elkaffi CIN n° 05649867 du 13/11/2018 a vendu à Mr Mohamed Ben Elhédi Ben Ammar Dridi CIN n°08956978 du 13/3/2018 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café sis au Bir Rmal Menzel Jemil 7080 Bizerte.

Toutes oppositions seront déposées chez le vendeur sis au 13 rue de la République Menzel Jemil Bizerte pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 25/02/2022.

2022T00244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S privé écrit par Maître Maher Ouerchfeni avocat daté du 21/12/2021 signé et légalisé le 30/01/2022 et enregistré à la recette des finances Sidi Mesbeh le 18/02/2022 reçu M010087 Monsieur Lotfi Hasnaoui (CIN 07065442) représenté par procuration signée et légalisée Chokri Hasnaoui (CIN 05182180) vend la totalité du fonds de commerce sis Zaouiet Rue Douz El Yassminette la Nouvelle Médina Ben Arous à Monsieur Khmaise Ben Saleh Makdouli (CIN 07165229).

Toutes les oppositions devront parvenir auprès de vendeur au domicile 45 Rue Chourouk Cité El Wifek 2 Nouvelle Médina Ben Arous dans un délai 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans deux journaux Achourouk et Quotidien le 26/02/2022.

2022R00469FCCC2

Résiliation de contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 02/02/2022 enregistré à la recette des finances Cité Administrative à l'Ariana en date du 3/02/2022 sous le n°2200616, quittance : M014118, il a été convenu entre Monsieur Mohamed Fakhri Fraj et Monsieur Alaaeddine Ben Cheikh Fraj de résilier le contrat de vente du fonds de commerce rédigé à Tunis le 22-10-2021 et enregistré à la recette des finances Cité Administrative à l'Ariana sous le n°21205322- quittance : M094813 publié au jort n°100 en date du 02 novembre 2021 exploité dans les deux locaux situés au 95 avenue Habib Bourguiba Ariana pour la commercialisation de photographie solaire et bandes vidéos audio.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa (S 220000565) et La Presse (S 220000564).

2022R00470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat dont signature légalisée le 17/02/2022 enregistré à la recette des finances de Korba le 18/02/2022 sous le n°22200387 quittance n°M012094.

Monsieur Monim Ben Mohamed Belhaj Ali CIN 06332927 demeurant : à impasse Echikh Jamel Eddine Beni Khiar, enregistré au registre de commerce sous le n°A0750992010

A vendu sous toutes les garanties de faits et de droits tout le fonds de commerce dont son activité "vente extract découpage de marbre" sis à la route Nabeul - Tazarka - Korba 8024 à la société "MARBRES AZIZ" enregistré au registre de commerce sous n°B5129552017 Représentée par Monsieur Wissan Ben Aziz Ben Mohamed Rayes CIN n°06316340 sis à l'avenue Elfadhel Ben Achour Beni Khiar Nabeul.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocate Maître Mastour Saïda au 4 Rue Tazarka Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal El chourouk le 25/2/2022.

2022R00471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 24/02/2022 (quittance n°M0014370 ; enregistrement n°22200643) ; il appert que Mohamed Ben Taher Balaazi a vendu son fonds de commerce (Boulangerie - Pâtisserie) sis à l'Av. de l'Environnement n°7 Boumhel- El Bassatine à Mounir Ben Mahmoud Haddaji et Mohamed Mounir Haddaji.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acquéreur à la rue Monji Slim Mornag - Ben Arous dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a paru dans les journaux "Le Quotidien et Echourouk" du 2/3/2022.

2022R00472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue du Sahel 45 Av. de la Gare - Tunis le 23/02/2022 (quittance n°M012061 ; enregistrement N°22200268) ; il appert que Balgacem Ben Mohamed Lazhar Benjida a vendu son fonds de commerce (Constructions Métalliques) sis au Rue 9042 n°38 Sidi Fethallah - Tunis à Abdejalil Ben Lakhdar Essassi.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acquéreur à cité Essouii n°7 - Rue FES Fouchana - Ben Arous dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a paru dans les journaux "le Quotidien et Echourouk" du 3/3/2022.

2022R00473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 18/02/2022 enregistré à la recette des finances de Montplaisir -Tunis sous le n°22201118 du 28/02/2022 et quittance, n°M020988. M. Selim Ben Mongi Rekik titulaire de la CIN°05281099 du 17/12/2005 a vendu à : La Société ZARIOS, IU : M1748712, représentée par son Gérant, M. Zied Ben Mahfoud Erraies titulaire de la CIN°04740711 du 9/12/2021 La totalité du fonds de commerce d'une Buvette dénommée commercialement «Caféine», de superficie de 55m², avec ses éléments corporels et incorporels sise au, 33 Rue du Niger - Belvédère - Bab Bhar - Tunis 1002. La vente comprend les éléments matériels et moraux. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur sis au, 15 Rue Abdelhamid Ibn Badis - Alain Savary - Bab Bhar -Tunis 1002, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le mercredi 2 Mars 2022.

2022R00478FCCC2

Donation de deux parts dans un fonds de commerce

En vertu d'un acte notaire en date du 31/12/2021 enregistré à la recette des finances de Jendouba 1, en date du 11/02/2022 sous le n°783151 quittance n°M011511, madame Manoubia Ben Ismail Drissi titulaire de la carte d'identité nationale n°02508194 demeurant à Draissia Bullaregia Jendouba et Thouraya Ben Mohamed Jaouadi titulaire de la carte d'identité nationale n°07799714 demeurant à Rue Ain Drahem Jendouba, ont donné à monsieur Mohamed Anouar Ben Abdelkrim Drissi titulaire de la carte d'identité nationale n°07753800 demeurant à Rue Omar El Khayem Jendouba, la totalité de leurs deux parts dans le fonds de commerce exploité comme restaurant «Restaurant SIDI BOUSAID» sis au 24 Rue Taieb M'hiri Jendouba.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 19/2/2022.

2022R00486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 15/02/2022 et enregistré à la recette des finances le 16/02/2022 sous le n°22200130. Mr Abdeljelil Chaaben a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné en un café sis à Nahal Gabès (rue chenini) à Madame Yossra Kraim. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication sous peine de forclusion et cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Quotidien en date du 19/02/2022.

2022R00487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 30/01/2022 enregistré à la recette des finances de rue de l'Indépendance Sousse le 14/02/2022 sous le n°22200495 reçu n°M007289 Lotfi Ben Rajib (titulaire de la CIN 02864237) domicilié à Sousse a vendu à Amine Ben Rajib (titulaire de la CIN 08479516) domicilié à Sousse la totalité du fonds de commerce du local destiné pour tout type de commerce situé à rue Paris n°11 Sousse.

Les oppositions doivent être adressées au local de maître Mohamed Amine Latrach à immeuble zrouga Trocadéro Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal (Echourouk) n°11131 du 26/02/2022.

2022S00269FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté et enregistré à la recette des finances de Monastir le 10/02/2022 quittance n°M008383 enregistrement n°22200797 Besma Amdouni vend à Imededdine Karoui le fonds de commerce consacré taxiphone et photocopie exploité au local sis à la rue Chedly Kallala Monastir. Les oppositions seront acceptées chez le vendeur à l'adresse du fonds dans les délais ne dépassant pas vingt jours à partir de la date de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. La publication de ce contrat a été faite au journal «Le Quotidien» en date du 24/2/2022.

2022S00270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 19/01/2022 et enregistré à la recette des finances de Ksibet Madyouni le 24/01/2022, quittance n°M002802, sous n°22200098, Mr. Nabil Sayedi, CIN n°04151243, habite à la Rue Tayeb Elmhiri Touza Monastir, a vendu la totalité du fonds de commerce sise à l'Avenue de l'Environnement Touza de Monastir, avec ses éléments corporels et incorporels, ayant comme objet : café virage, à Mr. Mohamed Salim Elheni CIN 06884259, Rue de Kaed Bjaoui Touza Monastir à un prix égal à 25000 dt.

Toutes les oppositions se font entre les mains de Maître Jlassi Amal à son adresse : Avenue de la République Monastir, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à la quotidienne Echourouk du : 23/02/2022.

2022S00272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 7/11/2019 enregistré à la recette des finances de Jammel le 13/12/2021 sous le n°21202255 quittance n°66565 Faouzi Brahem a vendu à Fathia Bent Ali Ben Amar la totalité du fonds de commerce situé au boulevard de l'environnement à Jammel avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au services de station de lavage. Les oppositions sont admises chez l'acheteur au local concerné sis au boulevard de l'environnement à Jammel dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 1/3/2022.

2022S00274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 15/02/2022 enregistré à la recette des finances de la République Tunisienne selon reçu en date du 17/02/2022 sous le n° 22200696 enregistré sous le n°M015695 Nasri Mohamed Khalil a vendu à Hmani Nagia la totalité de son fonds de commerce (Vente fruits secs et tabac) situé à Sfax à la route El Matar km 0,5 Sfax non enregistré au registre des entreprises.

Cette annonce a été publiée aux journaux El Chorouk et le Quotidien du (25/02/2022).

Toutes les oppositions seront reçues dans le délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acquéreur sis route El Matar km 0,5 Sfax.

2022X00264FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à rue de paradis Ariana le 22/02/2022 sous le n°2201451 quittance n°23354 et le 23/02/2022 sous le n°22201451 quittance n°23806 STE URBAT S.A.RL, MF 1521556P a vendu à LA STE URBAT STORE S.A.RL MF : 1707261E le fonds de commerce, sis à 156 avenue L'UMA Soukra centre Ariana magasin n°8.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au siège de l'acheteur à 156 avenue L'UMA Soukra centre Ariana magasin n°2.

Cette vente a été publiée au journal Chourouk le 26/02/2022.

2022X00268FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 9/02/2022 et enregistré à la recette des finances de Sfax en date du 18/02/2022 quittance M019963 enregistrement n°22200731 société ORTHOPEDIE KHIMIRI domiciliée à avenue 7 novembre immeuble el Omara Sfax, a vendu à Madame Warda Khiriji domiciliée Rue El Janoub Gabès, le fonds de commerce inscrit au registre national des entreprises de Sfax sous le seul Identifiant 08720495 et destiné au Commerce de matériels médicals et sportif et fabrication de machines orthopédiques dans le local situé à l'avenue 7 novembre immeuble Ibn Sina Sfax.

Le fonds de commerce vendu comporte la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et certains instruments.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur à l'adresse précitée, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis.

Cet avis a été publié au journal "Achourouk" le 25/2/2022.

2022X00270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Wadi Kallel

Avocat à la cour de cassation

15, place marlburg immeuble Gallula 2ème étage Devant café ammous 3000 Sfax

Tel/Fax : 74 221 177

GSM : 98.412.614

Avocat.consul@gmail.com

Suivant acte du 14/02/2022 enregistré le 15/02/2022 à la recette des finances, de l'avenue Habib Bourguiba Sfax, sous le n°M014989 quittance 22200657. Monsieur Ezzeddine Ben Amira a vendu à Raja Louati, la totalité du fonds de commerce sis à Route El Matar km 0.5 immeuble Charfi Sfax.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devrons être adressées au nom de Raja Louati l'acquéreur du fonds de commerce ci-dessus indiquée chez maître Wadi Kallel à son cabinet à 15 Rue marlburg Sfax.

Le présent avis a été publié au journal "le Temps" du 01/3/2022.

2022X00272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 14/02/2022 et enregistré à la

recette des finances de Djerba le 15/02/2022 sous numéro 22200750 quittance n°M016930, Madame Olfa Ben Rachid Safraou titulaire de la CIN n°07086170 délivrée le 22/02/2016 demeurant à Beni Maaguel Djerba son identifiant unique n°0900723P a vendu à Monsieur Radhaoune Ben Omar Ben Saber titulaire de la CIN n°05795022 délivrée le 17/6/1999 demeurant à Sedghaiane Houmet Souk Djerba, la totalité du fonds de commerce qui s'agit de «vente de mobilier et d'équipement domestique et sanitaire» sise au niveau de la route entre Houmet Souk et Midoun prés de marché de gros à Houmt Souk, à un prix qui s'élève à Trente mille Dinars (30.000.000) qui a resté entre les mains de rédacteur de l'acte Maître Ferid Dhhir, demeurant à Rue Sidi Abess, 1er étage bureau n°2 Houmet Souk Djerba. Toute opposition est recevable dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de ceci est publié au journal Assabah sous n°23272 en date de 22/02/2022.

2022400467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 1 et 3 février 2022 rédigé par maître Youssef Jridi avocat son matricule fiscal n°0619866E/P enregistré à la recette des finances de rue Ghandi le 4/02/2022 quittance 11706 numéro 21200523 ; Mr El Moncef El Ayeb ; CIN 05081671; a cédé à Mr Ibrahim Abidi ; CIN 04473390 ; la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des fruits sec ; sis à 46 rue Mokhtar Atia Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Le présent avis a été publié au journal Sabeh ainsi qu'au journal le Temps du 27/02/2022.

Les oppositions devront être adressées auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds sis à 46 rue Mokhtar Atia Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022400469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 11-02-2022 enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 24-02-2021 sous le n°22200631 quittance n°M017990 Mme Wided Salma demeurant au 92 avenue Fathi Zouhir, Ennkhilete Ariana et enregistré au registre national des entreprises sous identifiant unique V1670468, a vendu à Mr Oussama Hosni demeurant au 05 rue Istanbul, le Bardo, Tunis, un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant en «cafeteria», exploité dans le local n°19 sis au centre commercial Molka, el Manar 2, Tunis, avec un prix de vingt mille dinars.

Les oppositions seront formulées auprès de Maître Assbai Teissir, avocat à la cour ayant son cabinet à 7 avenue Habib Bourguiba, immeuble Sanwene, 4ème étage bureau n°2 le Bardo Tunis et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié dans les journaux Achourouk et Quotidien du 2/3/2022.

2022400470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/02/2022 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 25/02/2022 quittance n°M011972 enregistrement n°22200594 Mr. Mohamed Yahyaoui habitant à 35 rue 10075 Kabariya - Tunis inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1719186A a vendu à Mr. Karim El Wrimi dit Bibi habitant à 41 rue Mahmoud el Matri Aiin Meriem Bizerte la totalité du fonds de commerce sis Hay Erriadh Route Annadhour Bizerte destiné pour le commerce des produits alimentaires généraux en gros et en détail.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur Mr. Karim El Wrimi à son adresse 41 rue Mahmoud el Matri Aiin Meriem Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 3 Mars 2022.

2022400472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon le quittance numéro M003389 ; Monsieur Mohamed Chteba a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve au Cité elmatar Gafsa à Monsieur Anas Ben Zakaria Rhimi. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Anas Ben Zakaria Rhimi habite au Ras elkaf Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 29/01/2022.

2022400477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon le quittance numéro M003798 ; Monsieur Hsan Slimen a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la rue Mohamed Khadouma Gafsa à Monsieur Rochdi Ajmi pour le calcule et le bénéfice de Jaber Ajmi. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur Monsieur Rochdi Ajmi habite au doualy Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 12/02/2022.

2022400478FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon le quittance numéro M003362 ; Monsieur Walid Henchiri a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve au Laajama Ksar Gafsa à Monsieur Mohamed Amin Ajmi. Après la publicité de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Mohamed Amin Ajmi habite au Laajama Ksar gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publicité de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 29/01/2022.

2022400479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances La Goulette le 14/02/2022 sous le numéro 22201094 quittance num : 22020 Monsieur Masoud Chater a vendu à Monsieur Amine Allah Neji l'ensemble du Fonds de commerce sis à 148 Avenue Habib Bourguiba Khiaredine - la Goulette, Tunis.

L'ensemble des oppositions doit se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à 07 rue Sidi Kacem Sabaghine Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et la Presse le 17/02/2022.

2022400480FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen en date du 10/02/2022 n° d'enregistrement 22300623 quittance n°M013464 Mr Taher Ben Salah Messadi a loué en gérance libre le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue 7 novembre n°473 au croisement Ibn Khaldoun Ettadhamen pour activité Cafétéria à Mr Farouk Ben Ayachi Werfelli pour une période d'un (1) an non renouvelable à compter du 01/02/2022 au 31/01/2023

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 26/02/2022.

2022T00241FCCC3

Location en Gérance Libre d'un Fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 28/01/2022, enregistré à la recette des finances la Marsa le 02/02/2022, Quittance n°13298, Enregistrement n°22300658. Mr Sofiène Ben Ezzeddine Ben Ali Gharbi a loué en gérance libre à Mme Naima Bint Lajmi Ben Mansour Laayouni, un fonds de commerce consistant en l'exercice de toute activité commerciale sis à 31 bis route de Carthage Sidi Daoud La Marsa 2046 Tunis et immatriculé au RNE sous l'identifiant unique n°1169397Y.

Il était publié à "le Temps" du 3/3/2022.

2022R00477FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant acte SSP enregistré le 22/02/2022 à la Recette des Finances Victor Hugo Sousse Quittance n°M012507 Enregistrement n°22300568, Monsieur Mohamed Dhiaa Bouraoui donne à titre de location le fonds de commerce (gérance libre) à la société «H and R Café» représentée par sa gérante Rabâa Ibrahem, son Espace Café «SAM'S Coffee & Bagels» sis Avenue les Orangers Khzama Est Sousse avec ses éléments moraux et matériels pour une période de dix ans à partir du 01/3/2023 jusqu'à fin Février 2032 Renouvelable, ainsi que la dite gérance libre est objet d'une annonce sur un journal quotidien le 01/3/2022, les oppositions seront adressées à la demeure du Maître Troudi Mohamed Habib, Rue Ibn Eljazzar, Résidence les Arcades, 1er étage, App 8, Sousse.

2022S00262FCCC3

Résiliation d'un contrat de location

Suivant acte du 23/02/2022 enregistré le 24/02/2022 à la recette des finances Rue Victor Hugo, n°22300582 Reçu n°M012871 le contrat a été résilié entre la société Groupe International de textile INGTEX (locataire) n° de registre commercial B1552772010 et N° Matricule Fiscal 1141284T siège social Avenue Ali Bourguiba Monastir et Mr Mohamed Ben Amor Regaya (propriétaire) N° C.I.N n°04016897 Adresse cité Sahloul Sousse, concernant le local Avenue Yasser Arafet Sahloul Sousse au Rez-de-chaussée et il a rendu ce dernier vide au propriétaire et le locataire s'engage à changer les garanties et les charges sur le fonds de commerce du local.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 2/3/2022.

2022S00266FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte du 30/11/2021 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 25/11/2021 reçu n°MO59148 enregistrement n°21302771 Monsieur Bouiche Ben Youssef Bouzekri loue à Monsieur Mohamed Riadh Abidi le local sis au 5 rue Ghar El Meleh Tunis pour y exploiter le commerce du tissu à titre de gérance libre du 01-12-2021 au 30-11-2022 annonce parue sur la presse du 26/02/2022.

2022400475FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

- Nom : Amicale agents de la commune de Bir Ali Nord.

- Siège social : Palais Municipal Bir Ali Nord, Route Regueb, 1,5 km Bir Ali 3040, Sfax.

- Objectifs : Chercher à parrainer les employés et la monnaie de la municipalité de Bir Ali Nord dans divers domaines sociaux et culturels et à organiser des activités culturelles et récréatives et fournir des aides en nature et financières et des incitations dans diverses activités, manifestations, événements et livraisons de nourriture.

- Procès-verbal de visite numéro 10904, en date du vendredi 1er (01) octobre (10) de l'an deux mille vingt et un (2021).

- Président : Abdelhamid Ben Khalifa.

- Le secrétaire général : Mohammed Zaway.

- Trésorier : Ghazi Belmabrouk.

2022X00271APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Jeunes Ambassadeurs

Adresse de l'association : 172 Rue d'Espagne, Cité Andalous, Mornaguia.

Son intérêt :

Association culturelle dont l'objectif est de contribuer au développement personnel des jeunes et au développement de leurs capacités créatives.

Ses objectifs :

- Il contribue au développement des jeunes et au développement de leurs capacités intellectuelles.

- Contribuer à améliorer les habiletés de communication des jeunes en développant leurs capacités à faire face à soi et à l'autre.

- Contribuer à diriger des personnalités de la jeunesse et à diffuser la culture de la créativité chez les jeunes

- Aider à développer l'esprit des jeunes et à les affiner avec des compétences de dialogue.

- Contribuer à la diffusion du principe d'unité nationale et à la promotion du concept de citoyenneté et des droits de l'homme.

- Travailler à ouvrir des canaux de dialogue pour les jeunes et à répandre l'esprit de l'interaction culturelle au sein de notre société.

Membre :

Président : Saifeddine Ferjani.

2022400444APSF1

Constitution de Syndic des Propriétaires de la Galerie 7, sis au 38 Rue de Paris et 23 Rue Habib Thamer, Tunis

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale du Syndic des Propriétaires d'Appartements et de Commerces sis au Galerie 7, en date du 15 décembre 2021, qui est enregistré à la recette des Finances, Rue Gandhi, le 3/02/2022 sous le numéro 2280498, quittance numéro 10889, il a été constitué le syndic des Propriétaires à Galerie 7, composé des messieurs suivants :

Président du Syndic : Mohamed Hichem Dhib

Membres : Hossam Beldiaf, Taher Hammami, Anis Haddar, Ahmed Tawati, Mohamed Amin Thamlawi, Ayman Abed et Najm el din Ferchichi.

2022400459APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau corps d'un syndicat du logement

Selon le procès-verbal de l'assemblée électorale daté du 27/02/2022 enregistré dans la recette des finances de Mornag le 01/3/2022 sous le numéro 22700403 quittance n°M015071 il a été décidé d'élire un nouveau corps d'un syndicat du logement :

Nom du syndicat : Syndicat des résidents de DIAR MORNAG 1.

Local : Résidence DIAR MORNAG 1 cité el-meziane Mornag 2090.

Membres du syndicat :

Wissem Khammessi : Président du syndicat

Mohamed Sabri Touili : Secrétaire général

Sofien Hazbri : Trésorier du syndicat

Ousema Zaier : Membre

Zakaria Essghaier : Membre

Hassen Touti : Membre

Jamel Barraj : Membre

Mohamed Lazaar Rouissi : Membre temporaire.

2022R00481APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Khemiri Arbi

Avocat auprès la cour de cassation

09 rue L'ARADH BEN AROUS

La partie poursuivante : société l'évolution, société à responsabilité limitée, identifiant unique 1131999T, élue son domicile au cabinet maître Khemiri arbi, 09 rue de l'Aradh Ben Arous.

La partie saisie : Latifa Bent Khmais Agili, identifiant unique 111760C, demeurant kangil el khlidia Mornag Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Khemiri Arbi, avocat auprès la cour de cassation, 09 rue l'aradh Ben Arous.

Désignation de l'immeuble objet de la vente : cinq cent parts de dix mille cinq cent quatre vingt parts (500/10580 parts) indivises propriété du saisi dans l'immeuble objet du titre foncier n°1687 Ben Arous, constitués d'un terrain nu, clôturé, situé à chefferie annahdha mornag gouvernorat de Ben Arous.

Mille six cent vingt parts de trois mille huit cent vingt neuf parts (1620/3820 parts) indivises propriété du saisi dans l'immeuble objet du titre foncier n°1620 Ben Arous, situé à chefferie annahdha Mornag gouvernorat de Ben Arous composé d'une maison au 1er étage avec un accès commun, composée d'une terrasse couverte, cuisine, 02 chambres, salle de bain et un balcon, le sol pavé de carrelages et les murs construits de briques et le toit en béton, l'eau et l'électricité existant.

Sous cet étage existe un local d'une superficie de 32 m².

Derrière la maison il y a deux terrains d'une superficie de 460 m², clôturés d'une grande clôture (87.5 m de longueur, 4 m d'hauteur).

Un studio s'ouvre sur le terrain clôturé, d'une superficie de 26 m².

Un terrain nu d'une superficie de 70 m².

Mise à prix : deux cent quarante quatre mille cinq cent quatre vingt quinze dinars (244.595.000 dinars) selon l'expertise judiciaire nonobstant les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aux enchères publiques aura lieu le jeudi 31 mars 2022 à la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous, sis à chouchat Radés sur la route de Sousse Ben Arous et ce à partir de 9h.

Visite de l'immeuble on peut visiter l'immeuble tous les jours de la semaine.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous où est déposé le cahier des charges ou contacter l'étude de l'avocat poursuivant.

Toutes personnes désireuses de participer aux enchères doivent constituer un avocat et consigner le 1/3 de la mise à prix à la trésorerie générale de tunisie.

Pour les étrangers, l'autorisation du gouverneur est requise.

2022R00458VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Cabinet Maître Sihem b.Said Khemiri

Avocate à la cour de cassation

11 rue El Yasmine Jendouba 8100

Tel / Fax : 78607574

MF : 606835/O

La partie poursuivante :

Dalila B. Abderrahman Jelif titulaire de la CIN 07860533 délivrée le 16/3/2002 demeurant au 12 rue le corail Jendouba domiciliée au cabinet de son avocate maître Sihem Khemiri sis 11 rue el Yasmine Jendouba en sa qualité de créancier.

Le débiteur saisi :

Jamel B. Amor B.Trad titulaire de la CIN 02511455 délivrée le 9/01/2017.

Propriété mise en vente :

La totalité du terrain n°61 de, la propriété dénommée *EL YATIMA KORAA* objet du titre foncier n°20566/161895 Jendouba couvrant une superficie de 5Ha 15 ARE et 44 CA sis à imada drai ben nfikh délimitée par la route GP 17 et d'une route d'autre part.

Le terrain appartement au débiteur saisi provient du partage de la parcelle n°27 du titre foncier précité ci-dessus représentant 247 parts couvrant une superficie de 247 m² et sur lequel est édifié un bâtiment de 178 m² consistant en une construction de 2 étages non ACHEVES comportant un rez-de-chaussée composé de locaux fermés non exploité et une étage couverte sans construction de murs.

Mise à prix :

Le prix d'ouverture a été fixé à cent quatre vingt neuf mille huit cent dinars (189.800 dinars).

Date et lieu de la vente :

Mardi 5 avril 2022 à partir de neuf heures du matin à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Jendouba.

La visite du bien :

Se fait tous les jours pendant l'horaire administratif pour prendre connaissance du cahier de charges il faut s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Jendouba ou au cabinet de l'avocate poursuivante vante maître Sihem Khmiri 11 rue Yasmine Jendouba.

Date et lieu de la vente :

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix pour les participations étrangers il faut obtenir l'autorisation exigée pour les non résidents.

2022R00484VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Hermessi Imed

Avocat auprès de cassation

Avenue Habib Bourguiba Kasserine

Tel : 54.453.088

L'adjudication aura lieu le lundi 4/4/2022 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

1/ Partie poursuivante : Aloui Amor Ben Ali Shili, demeurant à la Rue Ghadabnia - cité Ezzouhour Kasserine.

2/ Partie saisie : Mdaini Abdelwaheb, demeurant à Medina Jedida - Kasserine C.I.N 2719188

3/ Avocat poursuivant : Maître Hermassi Imed avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba - Kasserine

4/ Identification de l'immeuble objet de saisie :

2899.824 parts / 30018 parts de titre foncier n°13301 Kasserine surface 2899.824 m² propriété commune sis à la Médina Jedida Kasserine.

5/ Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à trois cent quatre vingt quinze mille huit cent vingt six dinars et 000 Millimes (395.826.000) en plus les frais de poursuite.

6/ Condition de visite à l'immeuble : Visite possible Tout les jours de 8 h jusqu'au 18h.

2022R00485VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sis à 14 Janvier Hammam Sousse.

Parties saisie :

1/ Khaled Ben Mustapha Ben Mustapha Chatti, architecte

2/ Sofiane Ben Mustapha Ben Mustapha Chatti, étudiant

3/ Faiza Ben Mustapha Ben Mustapha Chatti, architecte, tous tiers détenteurs d'un immeuble hypothéqué, demeurant à n°12 rue Teboulba, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises d'une superficie de 554,664 m² lui revenant dans la propriété sise à Hergla délégation de Sousse, objet du titre foncier n°5526 Sousse dénommé «Bir el hlou II» d'une superficie globale de (28 a 35 ca).

Mise à prix : la mise à prix des parts indivises est fixée à la somme de cent vingt six mille cinq cent six dinars 435 millimes (126.506.435 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 4/4/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2022S00242VEPA1

Vente immobilière

Société Bureau des Avocats

NASR BEN AMEUR et Associés

S.A.R.L / M.F : 1514947j

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat prés de la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

Poursuivant : Amen Bank, représentée par son président directeur général ayant son siége à l'avenue Mohamed V, Tunis, RNE n°0000221 M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Société immobilière et touristique Rosa Beach, société anonyme immatriculée au RC : B172981997 ayant son siège social route de Sousse Zone touristique, cité Skanes, Monastir.

Immeuble objet de la vente :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°72555 Monastir dénommé «Rosa Beach» Monastir. Il s'agit d'une unité touristique sise à la zone touristique Monastir, d'une superficie de 26515 m², constituée d'un sous sol, d'un rez-de-jardin, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, comportant tous les services touristiques, hébergements, loisirs, animation, soins, congrès et fêtes.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à cinquante un millions cinq cent dix sept mille trois cents soixante dinars, 51517370 dinars, suivant expertise réalisée par l'expert M. Mohammed Trimech, désigné par ordonnance sur requête n°56200 rendue par le président du tribunal de première instance de Monastir.

Date de vente : La vente aura lieu le 30/3/2022 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2022S00243VEPA1

Vente des immeubles non immatriculés par adjudication

Date et lieu de la réalisation de la vente :

L'adjudication aura lieu à la salle des ventes foncières au Tribunal de Première Instance de Mahdia le lundi quatre avril deux mille vingt-deux (4/4/2022) à neuf heures et les heures suivantes.

La requérante de l'adjudication : Hanen Bent Youssef Ben Ahmed Frad, demeurant à Immeuble CNRPS Immeuble 7 appartement 743 Sousse, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03975847 du 7/01/2019.

Les saisis :

1- Salha Bent Mohamed Ben Salem Jiballah, demeurant à Route de Nirat Hiboun Mahdia.

2- Bochra Bent Youssef Ben Ahmed Frad, demeurant à Route de Nirat Hiboun Mahdia.

3- Ahmed Wissem Ben Youssef Ahmed Frad, demeurant à Route de Nirat Hiboun Mahdia.

L'avocat poursuivant :

Maître Sami Essoussi, avocat à la Cour d'Appel, bureau d'étude sis à Rue Jazira N°26 Tunis, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05533411 du 01/6/2012, matricule fiscal n°12604671M.

La désignation des immeubles présentés à la vente :

La totalité des immeubles non immatriculés, deux immeubles, à savoir :

1- Le premier immeuble :

- Immeuble sis à la région connue sous la dénomination Jrij la forêt de Mahdia, délégation et gouvernorat de Mahdia, qui consiste en une parcelle de terre agricole irriguée, de forme oblique partiellement, distinguée par des limites naturelles et d'autres figuiers de barbarie, le distingue du reste des voisins qui l'entourent, cette parcelle de terre comprend 03 oliviers, 05 figues, 01 amandier, 01 olivier. A la parcelle se trouve aussi un bassin destiné à recueillir l'eau d'irrigation situé au niveau sud-est du lieu de litige, le bassin mesure 11,03 m de long, 53 m de large et 1,75 m de haut, les limites de la parcelle au sud l'immeuble de Mohamed Ben Fradi, de l'est l'immeuble de Hassen Ammari, au nord l'immeuble des héritiers de Ouled Ammari et de l'ouest le bien de Mohamed Bannour, la superficie globale de la terre objet du premier litige suivant les mesures de topographie de l'ordre de 9510 m².

2- Le deuxième immeuble :

- Immeuble sis à la région connue sous la dénomination de Jarbouai, qui consiste en une parcelle de terre agricole de forme oblique, contenant des oliviers, amandiers et les arbres de figues, entourée de tous les côtés de figuiers de barbarie, le distingue du reste des voisins qui l'entourent, les limites au sud l'entrée à la parcelle susvisée et la propriété de Hamadi Bahri, de l'est la propriété des héritiers de Ben Zineb et la propriété de Hamadi Bahri chacun d'eux d'une coté et au nord la propriété de Mohamed Bannour et de l'ouest la propriété de Chahed Bannour et la propriété de Mohamed Bannour.

La mise à prix :

La mise à prix pour le premier immeuble est de l'ordre de soixante-dix mille et deux cent soixante-dix dinars (70.270,000 dinars) et le deuxième immeuble de l'ordre de quarante-quatre mille et six cent quarante dinars (44.640,000 dinars), c'est-à-dire le montant global est de l'ordre de cent onze mille et quatre cent quatre-vingt-onze dinars (111.491,000 dinars) suivant le rapport des deux experts messieurs Hamden Soua et Mohamed Dhahbi en date du 01/01/2017.

Les conditions de constat et des visites des immeubles :

Les immeubles peuvent être constatés et visités tous les jours selon l'horaire administratif en vigueur, pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Mahdia ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sami Essoussi, sis à Rue Jazira n°26 Tunis, notamment pour connaître les caractéristiques des biens immeubles à vendre.

2022S00247VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Slama Fatma

Avocate à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Moknine 5050

Tél : 55 557 783

Il est procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques mercredi le 30/3/2022 à l'audience des criées au tribunal de première instance de Monastir à 9 H du matin dans son prétoire habituel.

Les poursuivants :

1- Kamel Aiche.

2- Wael Aiche.

3- Manel Aiche.

4- Nada Aiche demeurant tous à Teboulba.

Contres :

Me Fatma Barbour et autres, demeurant à Grombalia.

Immeuble mis en adjudication :

La totalité d'un terrain nu situé à Echraf, Bekalta.

Mise à prix :

70.000.000 Dinars plus les Frais.

Observations :

Pour prendre communication du cahier des charges s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de Monastir et pour plus amples informations s'adresser à l'Etude de Maître Slama Fatma Avocat à la cour de cassation Rue Habib Bourguiba Moknine.

Tout intéressé pourrait visiter le terrain ci-dessus cité tous les jours.

2022S00249VEPA1

Adjudication

Saisissant : Habiba Kitar, retraitée et Sana Dagdagui fonctionnaire demeurantes à la rue Haffouz, résidence Zaoui - Sousse.

Saisi : Habiba, Aziza, Chedhlya, Ahmed, Youssef et Abdelwahab Dagdagui demeurants au n°11, av. Ali Belhouane Eljem.

Soumaya Dagdagui et Habiba Ltaeif demeurant à la rue Jamel Abdennacer Eljam.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Dhaw, rue Ichbilya, immeuble Zrouga Trocadéro Sousse.

Immeuble saisi : La totalité du terrain nu dénommé «Elhana» objet du titre foncier n°70878 Sousse, superficie 268 m² sis Khezama Ouest, limité côté Nord par une rue, côté sud Immeuble objet du titre foncier n°14951, côté Est parcelle n°1 et côté Ouest parcelle n°3.

Mise à prix : 134000 dinars.

Date de l'adjudication : Jeudi 7 avril 2022 à 9 heures devant la chambre des criées près du tribunal de première instance de Sousse.

Visite de l'immeuble : Tous les jours pendant l'horaire administratif.

2022S00273VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée

par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant route Menzel Chakir Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Fathi Ben Salem Chaari, gérant de société, titulaire de la CIN 01315022 y demeurant Route Menzel Chaker Km7 merkez Kassas 3013 Sfax (débiteur)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°29209 le 28/12/2021 sur la totalité de la propriété non immatriculée sise à Route El Afrane Km8 Sfax.

Cette propriété représentée par une parcelle de terrain semi rectangulaire dont la superficie est de 766.36 m² ou existe au milieu un local d'habitation représenté par une villa moderne inachevée construction et décoration dont la superficie couverte est de 347.65 m² qui contient hall, séjour, salon, véranda Est et véranda Nord, cuisine non complète, 3 chambres, salle de bain non complète, débarras, garage y se trouve une cuisine de superficie est de 70.65 m².

Les limites de la propriété : de coté Sud propriété Wali, de l'est passage de largeur 10.00 m d'où son entrée, de l'ouest propriété Abderrazek Wali et du Nord propriété Kolsi.

Mise à prix : le local saisi est fixé à sept cent quarante neuf milles Dinars (749.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 30 mars 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2, sise Zone 3,4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Toute personnes qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 249.666.666 par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

2022X00251VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Bureau du Maître Salma Rebai Masmoudi

Avocate à la cour de cassation Sfax

Immeuble Elmanar Escalier A 2ème étage bureau A 12 Sfax

Matricule fiscal : 000PA828639/J

L'adjudication aura lieu lundi 4/4/2022 à 9 h du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax.

Partie poursuivante : Société Méditerranéenne de production agricole «Somepa» identifiant unique A0579934 (registre de commerce auparavant n°B15642002) sise à route Mahdia km29 Elamra Sfax.

Avocate poursuivante : Maître Masmoudi Rebai Salma domiciliée à immeuble Elmanar escalier A 2ème étage Bureau A 12 Sfax matricule fiscal 000PA828639/J.

Partie saisie : Mourad Ben Mohamed Ben elhaj Selem Abid demeurant à route Mahdia km 5 Sfax CIN n°01299004.

Immeuble mis en adjudication : un terrain nu sise à ceinture km 13 entre route Mahdia et route Tunis Sfax limité, du coté Est par une piste ou se trouve son entrée principale au nord Frikha à l'Ouest Gargoùri et Bahloul au sud un voisin.

Il mesure à partir de son coin nord-est vers l'ouest 68 met puis vers le sud 20.50 m et 69m vers l'ouest et 49 m vers le sud et puis vers l'est 138m et vers le nord 75 m jusqu'au coin nord-est, sa superficie approximative est 8150 m².

Le terrain est personnalisé par l'expert judiciaire monsieur Neji Aydi selon son rapport exécute sur ordonnance sur requête 21/11935 du tribunal de première instance de Sfax du 5/1/2022.

- Mise a prix : quarante et un mille dinars "41.000.000D" majorée des frais légaux.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine pendant horaire, administratif, pour plus d'informations contacter l'avocate, poursuivante ou le tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

- Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication. La participation aux enchères ne se fait que par voie d'un avocat.

2022X00263VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Haikael Ben Ayed Avocat

L'adjudication aura lieu le jeudi 7/4/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sidi Bouzid sise à la rue Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

Partie poursuivante : Sté de production métalliques du Sud en son représentant légal, identifiant unique 637949J, siège social Z.I route de Mahdia km 10 Sfax domicilié au bureau de son avocat Maître Haikael Ben Ayed, avocat domicilié à son étude sise 7 rue Ali Bech Hamba imm, Mezghanni 3000 Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Haikael Ben Ayed, avocat domicilié à son étude sise 7 rue Ali Bech Hamba imm. Mezghanni 3000 Sfax

Partie saisie Mohamed Tlilli Aouni, né le 28/5/1978 c.i.n : 05952849, demeurant Sidi Ali Ben Aoun Sidi Bouzid.

Propriété à vendre : la totalité du titre foncier n°83524 Sidi Bouzid dénommé «Omar», composé de 2 parcelles superficie de 3431 m².

Mise à prix : sept cent dix-sept mille trois cent quarante dinars millimes 600 (717 340.600 dt) qu'on leurs ajoutent les frais judiciaires de poursuite de cette étape.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe de la cour de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00269VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix de 40 %

Cabinet de Maître Hassene Abid

Avocat près la cour de cassation de Sfax

Rue Ali Bach Hamba - Imm, El Manar, Esc, C, 1er étage Bur. n°4 Sfax

1- Le créancier saisissant : Société commerciale des produits chimiques, (SCPC) SARL, n° RNE 0385191j, demeurant à la Route de Sidi Mansour Km 1.5. Sfax en leur qualité de créancier saisissant.

2- La partie saisie :

1- Société Comptoir Abbes, SARL, n° RNE 1432115V, demeurant à la Route de Tunis km 7 Sakeit Ezzit à Sfax.

2- Fadhila Bent Mohamed Ayadi, (En tant que garant par une hypothèque et en tant que nu-propriétaire puisque l'usufruit revient à son mari Ali Abbes).

3- Avocat poursuivant : Maître Hassene Abid, Avocat près la cour de cassation de Sfax, Rue Ali Bach Hamba - Imm, El Manar, Esc. C, 1er étage Bur. n°4 Sfax

4- L'immeuble saisi : L'immeuble ayant pour propriétaire Fadhila Ayedi en tant que garant par une hypothèque consiste en un appartement situé au premier étage dans un immeuble à 4 étages d'une superficie égale à 85 m², avec les parts indivises correspondantes sis à la Route de Tunis Km 6 Sakeit Ezzit à Sfax. L'appartement est composé d'un hall, 3 pièces, cuisine, d'une salle de bain et de deux balcons. Le sol est couvert de carrelage et de parterre. Le toit est d'une hauteur de 2.90cm. Les portes et les fenêtres sont en bois et non protégés par le fer. L'appartement est muni de l'eau potable et de l'électricité. Son état général est moyen.

L'immeuble est décrit dans le rapport établi par l'expert dans les affaires foncières Mr Mohsen Khemakhem en vertu de l'ordonnance sur requête n°9061/2021 du 13/10/2021 rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax.

- L'appartement est grevé d'une hypothèque au profit de la SCPC en garantie d'une créance égale à (157.000.000d) et d'une autre créance égale à (30.488.078d),

- L'appartement est donné en location à Afef Abbes pour une durée de 7 ans et le loyer est de 300 d par mois et grevé d'une indemnité d'éjection égale à (50.000.000).

5- Mise à prix : Le prix de la propriété saisie après réduction de 40% est fixé à Trente neuf milles dinars (39.000.000 DT) auquel s'ajoute les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

6- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi vingt huit Mars de l'année deux mille vingt deux (28/3/2022) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax, à la Rue Abou Alkacem Chebbi à Sfax.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif et pour plus de renseignements, veuillez consulter le cahier des charges mis au cabinet de Maître Hassene Abid et au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2022X00275VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilières

Demandeur d'adjudication : Seif Ben Amor à propos de son père Amor Ben Amor par un mandat d'ester en justice par acte authentique demeurant à l'avenue du stade Municipale Djebeniana Sfax.

Partie saisie : Raouf Ben Amor demeurant à l'avenue du stade Municipale Djebeniana Sfax.

Maître poursuivant : Ben Amor Jed, avocat à Sfax, Immeuble Karkouda Djebeniana Sfax

Immeuble saisie à vendre : Il s'agit d'une boutique ayant une ouverture situe à l'ouest avec un dépôt de coté Est et une véranda à l'ouest le tout d'un espace de 42 mètres carrés situé au Marché Municipale de Djebeniana avenue Khaled Ibn Walid ayant pour limite : au nord Fraj Haj Omar et de l'ouest El Mongie Mastouri Ben Abdallah et de l'Est Fraj Mrad et de Sud avenue Khaled Ibn Walid et c'est une boutique d'état moyenne son toit construit une partie de bois et une partie en dalles creux ayant le sol en dalle équiper d'électricité et se situe dans une zone commerciale.

Mise à prix : quatre vingt quatre milles dinars (84000 d).

Cette boutique est surchargée d'un fonds de commerce en faveur de la partie saisie Raouf Ben Amor ayant pour prix de dix-huit milles dinars (18000 d) en vertu d'un affaire civil le jugement de 1ère instance de Sfax en date du 14/02/2022.

Lieu et date de l'adjudication : Chambres des ventes immobilière de 1ère instance de Sfax 1 sise à l'avenue Abou Gasem Chebbi Sfax, le lundi 4/4/2022 à partir de 9 H matin affaire numéro 5448.

Visites de l'immobilier : La visite de l'immeuble à vendre peut se faire chaque jour de 8 H à 17 H et pour plus d'information, convient de contacter le bureau d'avocat poursuivant.

2022X00276VEPA1

Vente aux enchères

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V, RC n°B176041996 Tunis).

La partie saisie : 1) Chaker SAIID cin n°1843703 domicilié au 79 avenue Habib Bourguiba Bni Khiar

2) Agmia Ktata cin n°05099868 domiciliée au 6 rue Habib Karma Nabeul

Avocat poursuivant : Cabinet de Maître Dhaker Magroun - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F 4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002 Tél : 71890398 Fax 71891602 - portable 98267576.

Désignation de l'Immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises appartenant aux deux débiteurs sus indiqués dans l'immeuble objet du titre foncier n°559771 Nabeul sis à Nabeul à raison de 427 parts pour Chaker SAIID et 431 parts pour Agmia Ktata.

Ce titre foncier se situe à l'Ouest de Nabeul est constitué d'une seule parcelle d'une superficie de 2.3680 mètres carrés les limites de la parcelle sont constituées sud route spéciale ouest route nord la propriété du Ahmed banna et est Nisar Marzouk.

Les parcelles se situent à rue d'Espagne dont constitué une villa de trois étages

Le premier étage a une superficie de 80m carrés possédant un garage un sellier et un escalier qui nous mène au rez-de-chaussée qui a une superficie de 280m carrés ayant un salon et une salle à manger toilettes et cuisine une chambre et un escalier menant au premier étage d'une superficie de 285m carrés constituée par une salle suite parentale 4 chambres 2 douches et 2 Terrasses le restant de la superficie englobe un jardin des plantes de décoration et du passage l'état de la villa est bon et il lui manque un entretien.

Cette description a été faite par monsieur Karim Chakroun en vertu de son rapport ajusté par le président du tribunal de la première instance de Nabeul le 5/10/2020 selon l'ordonnance sur requête en date du 25/02/2022.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à un million cinq cent huit milles et sept cent cinquante dinars (1.508.750.000D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 30 mars 2022 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul sis à Nabeul.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2022400449VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Cabinet Maître Rekik Youssef

Avocat

38 bis Boulevard Beb bnet 1019 Tunis

Tél : 71 563 230

Fax : 71 569 850

Poursuivant :

1) Chaar Habib 2) Smouda Laila 3) et héritiers de défunt Smouda Sonia qui sont son époux Chouigui Afif et ses fils Mohamed Khalil Chouigui et Marwa Chouigui, élu leur domicile au bureau de Maître Rekik Youssef, 38 bis Boulevard Beb Bnet 1019 Tunis. Avocat poursuivant : Maître Rekik Youssef, 38 bis Boulevard Beb bnet 1019 Tunis. Partie licitée :

Messieurs et mesdames : 1) Chaar Nejia, 2) Chaar Abdelhamid 3) Chaar Linda 4) Chaar Chedly, demeurant tous au 1 rue Salahedine Bouchoucha Hammam-lif.

Immeuble licité :

Toute la propriété objet du titre foncier n°28649 Ben Arous, dénommé (villa Echaar) d'une superficie de 103 m²; situé au 1 rue Salahedine Bouchoucha Hammam-lif.

Le contenu :

L'immeuble consiste en une vieille construction, composée d'un rez-de-chaussée et de deux entrés principaux.

La première entrée est composée d'un hall et deux chambres et un séjour ouvrant sur un patio où se situe la cuisine et les toilettes.

La deuxième entrée est composée d'un séjour cuisine et salle de bain.

Le terrain est carré et d'une superficie de 103 m², et superficie construite est de 95 m².

Charges et hypothèques :

L'immeuble n'est grevé d'aucune charge ou hypothèques.

Mise à prix :

Cent trente neuf mille cent dinars (139.100,000 d) selon estimation de l'expert désigné Madame Belid Msadak Ines dans l'affaire de partage n°1831.

Date d'audience :

Jeudi 31 mars 2022 (31/3/2022) à 9h du matin et suivant par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite du lieu :

La visite du lieu peut se faire tous les vendredi, samedi, et les dimanches du 10h à 14h. Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2022400454VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance

de Tunis 2, en date de 14 Février 2022, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur pour mettre fin à l'état commun entre 2 divorcés Mme Feten Guatri et Mr Med Fendri, et Mr Med Zied Bouali a été nommé juge contrôleur.

Tel : 22513137 - 26224860

2022T00234VEPA2

Cession aux tiers

Société SALMA -SA

Règlement judiciaire N°450

RC : B 2428312006

MF : 345779/L/A/M/000

Siège social : Résidence Belvédère II Menzah 6 - Tunis

Le Tribunal de Première Instance de Tunis 1 a décidé le 02/11/2021 que la cessation de paiement de la société Salma Rosa a été fixée à partir du 16/6/2006 et de la céder en un seul bloc et la désignation de l'expert-comptable Mr Jalel Haddad contrôleur de l'exécution pour préparer le cahier des charges après l'évaluation de ses actifs et de présenter les offres au tribunal dans les délais sous la supervision du juge contrôleur Mme Rym Mohamed.

2022T00242VEPA2

Notification d'une décision d'ouverture de la procédure de règlement Judiciaire

Règlement Judiciaire n°54

SOCIETE BROYAGE ENSACHAGE

ET PRODUCTION DES PRODUITS CHIMIQUES BEPPC

Adresse : route de Gabès km 5 Sfax

Matricule Unique N° : 0008349N

En vertu de la décision rendue par le Président du tribunal de première instance de Sfax 2 du 4/02/2022 concernant le règlement judiciaire n°54 relatif à la société BROYAGE ENSACHAGE ET PRODUCTION DES PRODUITS CHIMIQUES BEPPC, il a été décidé :

1- Le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de ladite société, l'ouverture d'une période d'observation et confier le dossier au juge commissaire de ce tribunal pour contrôler cette procédure ; et la désignation de l'expert Mokhlès Laajili Administrateur Judiciaire chargé de recevoir le plan de sauvetage proposé par la société débitrice, de l'étudier et de le modifier si nécessaire et tout cela dans un délai de neuf mois.

2- L'autorisation d'inscrire un extrait de cette décision au registre des entreprises, la communication d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et son insertion au journal officiel de la République Tunisienne aux frais de la société débitrice.

2022X00265VEPA2

Faillite de la société

EL KHOUTAF ONDULE

Société anonyme

Siège social : Route de Tunis Km 13.5 Sidi Salah Sfax

Identifiant unique : 0418933F

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax a rendu en date du 01/3/2022 sous le n° d'inscription 309 un jugement dont la teneur suivante :

- La déclaration en faillite de la société EL KHOUTAF ONDULE domiciliée : Route de Tunis Km 13.5 Sidi Salah, Sfax et la fixation de la date du 6/7/2021 comme date de cessation de son paiement

- La nomination de Monsieur Hatem El Kharrat comme juge commissaire de la faillite;

- La nomination de L'Expert Comptable Monsieur Abdeljelil Bouchaala comme syndic de la dite faillite qui a élu son siège à l'adresse suivante :

Route de Gremda km 0.5 Imm ASMA PALACE MEZANINE Sfax.

Tél : 74 404 617 - 98 411 940

A cet effet, le syndic de la faillite invite toute personne intéressée par cet avis de présenter ses dettes accompagnées des pièces justificatives à son adresse sus indiquée à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne dans les quinze (15) jours conformément aux dispositions de l'article 531 de la loi n°2016-36 du 29/4/2016.

2022X00278VEPA2

Avis d'appel d'offre de cession globale d'une société :

SOCIETE AL KHOUTAF «SA»

Siège social : Route de Gabès Km 2- Sfax

Identifiant unique : 0004088T

Dans le cadre de la loi n°36 du 29 Avril 2016

Relatives aux procédures collectives

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax a rendu en date du 28/12/2021 dans l'affaire 302 la décision suivante :

- Le report du délai de l'affaire sus-indiquée à la séance du 29/3/2022, de permettre à la société débitrice la continuité de son exploitation et l'ouverture des délais pour recevoir les offres d'achat en vue de sa cession globale aux tiers. Et de permettre ainsi à l'administrateur judiciaire l'établissement du cahier des charges sous le couvert du juge commissaire. Le cahier des charges doit contenir :

1) L'obligation du maintien d'un minimum de 60 employés;

2) La fixation du prix d'ouverture de la totalité des actifs matériels de l'entreprise tels qu'évalués par les experts spécialisés ainsi que ses actifs immatériels (réputation commerciale/clientèles) qui sont estimés par un expert spécialisé qui sera désigné suivant ordonnance sur requête.

Le cahier de charges doit être déposé dans un délaine dépassant pas deux (2) mois à compter de la date de la présente décision, au greffe du tribunal de première instance de Sfax, au siège de l'administrateur judiciaire, et au siège de la société débitrice.

D'autoriser l'administrateur judicaire d'insérer cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne, dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et sur le site internet. Les offres d'achats transmis en conformité aux dispositions de l'article 462 du code de commerce doivent lui parvenir dans un délai ne dépassant pas le 28/3/2022 accompagné d'une caution de un (1) million de dinars pour être examinés en chambre le 29/3/2022.

De ce fait et en exécution de cette décision, l'administrateur judiciaire informe le public, que toute personne intéressée par le présent appel d' offre est invitée à retirer le cahier de charges et ce à compter de la publication de la dite décision auprès de son office. La visite des locaux peut être effectué tous les jours ouvrables entre 8 H et 17 H après fixation d'un rendez-vous avec l'administrateur judiciaire.

Les offres doivent être adressées sous pli fermé et recommandé avec accusé de réception à l'office de l'admirateur judiciaire accompagnées des pièces mentionnées dans le cahier de charges, dans une enveloppe fermée au nom de l'admirateur judiciaire Abdeljelil Bouchaala sis à rue Taha Houssin route de Gremda km 0.5 immeuble Asma palace Sfax. L'enveloppe externe ne doit comprendre ni l'identité de l'intéressé ni toutes autres indications avec l'unique à ne pas ouvrir cession globale de la société «EL KHOUTAF».

Le dernier délai de la réception des offres est fixé le 28/3/2022.

Toute offre parvenue incomplète ou après le délai sus indiqué ne pourra être prise en compte. Pour plus de renseignements, contacter l'administrateur Judiciaire :

Tél : (74) 404617 - (98) 411940

2022X00279VEPA2

Décision de faillite

SOCIETE CARPATEX

Registre de commerce : B143161997

Matricule fiscal : 039916 T/A/M/000

N° affiliation CNSS : 131087-40

Par sa décision en date du 14-6-2021 et sous le n°16 Bis, le tribunal de 1ère instance de Nabeul a constaté l'impossibilité de sauvetage de la SOCIETE CARPATEX et décide par conséquent sa mise en faillite.

Madame Chiraz Chaabene a été désignée juge commissaire

Monsieur Ridha Mejbri a été désigné syndic de la faillite.

Les créanciers éventuels doivent remettre les originaux de leurs créances au bureau du syndic de la faillite sis à Montplaisir, rue 8002, immeuble Espace Tunis Bloc B 5ème étage appartement B5-5 dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis.

2022400474VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire n°13 du 30 mars 2022

SONEDE INTERNATIONAL

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Colisée Saula Escalier B-3ème étage El Manar II - 2092 Tunis

Registre de commerce : B24156242009

Matricule fiscal : 1119736V/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la société convoque les actionnaires de SONEDE INTERNATIONAL à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 30 mars 2022 à 10 heures du matin, au 5ème étage de la SONEDE sis à l'Avenue Slimane Ben Slimane, El Manar II Tunis - 2092.

Ordre du jour

1- Approbation des procédures de convocation de l'AGO.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021.

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 et affectation du résultat de l'exercice.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Jetons de présence.

8- Pouvoir.

Tout actionnaire peut se faire représenter par quelqu'un d'autre à condition de le faire munir d'un pouvoir dont le modèle est disponible au siège de SONEDE International sis au Colisée Soula Escalier B-3ème étage El Manar 2 - 2092 Tunis.

Pour tout renseignement contacter le numéro de téléphone 71.875 .860

Conformément aux clauses de l'article 280 du Code des Sociétés Commerciales tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de SONEDE International.

Cet avis constitue une invitation personnelle à tous les actionnaires.

2022R00466SANB3

Convocation

Grès Céramiques Du Cap Bon sa GCCB

Matricule fiscal : 800934S/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 3 919 239 dt

Siège social : Z.I Dar Châabane El Fehry 8011

Tous les Administrateurs de la société «Grès Céramique Du Cap Bon SA» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 5/4/2022 à 9h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

2022R00474SANB3

Convocation

Manufacture des Produits Céramiques et dérivés ESSID et Cie SA

Matricule fiscal : 40078 W A M 000

Siège social : Z.I 8011 Dar Chaabane El Fehry

Capital : 5 785 136 Dt

Tous les actionnaires de la société «Manufacture des Produits Céramiques et dérivés ESSID et Cie sa» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 5/4/2022 à 11h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

2022R00475SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

MF : 0756308S/A/M/000

Identifiant Unique : 0756308S

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 31 mars 2022 à 10h, au Corail Suites Hôtel, sis au Rue de la feuille d'Erable, Cité les Pins, les Berges du Lac 2 Tunis 1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire concernant l'activité de la société durant l'exercice 2021 ;

2) Lecture des Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021;

3) Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

4) Approbation des opérations et des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

7) Renouvellement de mandats des membres du Conseil d'Administration pour les almées 2022-2023 & 2024;

8) Renouvellement de Mandat du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022-2023 & 2024.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2022R00479SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

MF : 0756308S/A/M/000

Identifiant unique : 0756308S

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 31 mars 2022 à 11h, au Corail Suites Hôtel, sis au Rue de la feuille d'Erable, Cité les Pins, les Berges du Lac 2 Tunis 1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Se prononcer sur la continuité de l'activité de la société;

2. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2022R00480SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La société Tuniso Qatarie de Recouvrement

Société anonyme

Au capital social : 300.000 Dt

Identifiant Unique : 0831446B

Messieurs les actionnaires de la Société Tuniso Qatarie de Recouvrement SA sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 30 mars 2022 (30/3/2022) à 15 h, au siège social de la QNB-Tunisia, à l'effet de délibérer sur la question portée à l'ordre du jour suivant :

1- Transfert de l'adresse du siège social de la Société Tuniso Qatarie de Recouvrement;

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R00495SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2022

PE BANQUE DE TUNISIE

SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS - SPPI - SICAR

Société anonyme

Au capital de 760.450 Dinars

Siège social : 02, Rue de Turquie - 1001 - Tunis

RNE : 0296315F

Matricule fiscal : 296315 F/A/M/000

Les actionnaires de la société SPPI-SICAR sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 29 Mars 2022 à 11 Heures, au siège social de la société sis au 2, Rue de Turquie 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Quitus aux Administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

2022R00514SANB3

Convocation

Société Assistance & Management International «S.A.M.I.»

Société en cours de liquidation

SA au capital de 100 000 DT

Siège social : Immeuble AL BADR rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0952046K

Matricule Fiscal : 952046 KA M 000

Messieurs les Actionnaires de la Société Assistance & Management International «S.A.M.I.» SA,Société en cours de liquidation sont convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31/3/2022 à onze heures, à l'Immeuble Al BADR, rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du liquidateur de l'exercice 2021,

2. Approbation des états financiers et des comptes arrêtés au 31/12/2021,

3. Approbation des conventions spéciales rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021,

5. Pouvoir pour formalités.

2022400471SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

YADIS HOTELS

S.A. au capital de 1 500 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0882850R

N° Affiliation CNSS : 154622 - 04

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Holding sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 5 Avril 2022 à 9 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs - ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016,

- Lecture du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2016 et du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016,

- Approbation du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2016 et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016,

- Examen des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017,

- Lecture du rapport de gestion de groupe de l'exercice 2017 et du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017,

- Approbation du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2017 et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017,

- Examen des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018,

- Lecture du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2018 et du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018,

- Approbation du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2018 et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018,

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2019,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019,

- Approbation du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019 et des états financiers arrêtés au 31/12/2019,

- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2019,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination des administrateurs,

- Délégation de pouvoirs.

2022400476SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Slim

S.A. au capital de 210.000 D

Route de Tunis - 8020 Soliman

I.U.: 9534R

Les actionnaires de la société Slim sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 26 mars 2022 à 10 heures au siège social à Soliman, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021

2- Examen et discussion des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice

3- Approbation, s'il y a lieu, desdits rapports et des états financiers de l'exercice 2021 et affectation des résultats ;

4- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

5- Questions diverses.

2022400485SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BH INVEST

INTERMEDIAIRE EN BOURSE

(Filiale de BH Bank)

S.A au capital de 3.000.000 D

M.F : 0539561 T/A/M/000

Siège social : Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed, Bloc A 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société BH INVEST sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30/3/2022 à 11h au siège de la société sis à l'Immeuble BH Assurance rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed Bloc A 3ème étage Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021,

4. Affectation du résultat 2021,

5. Quitus aux Administrateurs,

6. Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs et des membres de Comités pour l'exercice 2021,

7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2022400490SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SIMEF ELECTRIC - Sarl

17 Rue De La Teinturerie

Z.I. Sidi Rezig - 2033 Mégrine

T.V.A : 873605D/A/M/000

CNSS : 163149-92

Messieurs les associés de la Société SIMEF Electric, SARL, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui aura lieu le mercredi 23 mars 2022 à dix heures au siège social de notre société, 17, rue de la Teinturerie, Z.I. Sidi Resig 2033 Mégrine, et ce afin d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité de l'exercice 2021.

2. Examen du bilan et des comptes de l'exercice 2021.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus au Gérant pour l'exercice 2021.

6. Approbation des conventions réglementées.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8. Questions diverses.

2022R00483SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BERWICE

SARL au capital de : 1 500 000 Dinars

Siège social : Zl Lot n°57 Hammam Zriba, 1152 Zaghouan - Tunis

Identifiant Unique : 0775629 P

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra le 25 mars 2022 à 10 heures au siège social, Zl Lot n°57 Hammam Zriba, 1152 Zaghouan, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la réévaluation du terrain suivant rapport de l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Ben Chikha du 20/12/2021.

2- Lecture et discutions du rapport de gestion de l'exercice 2021

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

5- Quitus au gérant.

6- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2021.

7- Pouvoirs pour formalités.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

2022400482SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BERWICE

SARL au capital de : 1 500 000 Dinars

Siège social : Zl Lot n°57 Hammam Zriba, 1152 Zaghouan - Tunis

Identifiant Unique : 0775629 P

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale extraordinaire de notre société qui se tiendra le 25 mars 2022 à 11 heures au siège social, Zl Lot n°57 Hammam Zriba, 1152 Zaghouan, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social conversion de créance

2- Renonciation aux droits préférentiels de souscription des associés

3- Mise à jour des statuts

4- Pouvoirs pour formalités.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

2022400483SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Arrêtée au 31 décembre 2020

Le lundi 21 mars 2022

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SEMENCES

Siège social : 46, Rue des Travailleurs - 2010 Manouba

La Société Mutuelle Centrale de Semences «COSEM» invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale extraordinaire en réponse à une deuxième convocation étant donné que le quorum n'était pas atteint lors de la réunion du 20 décembre 2021, est qui se tiendra le lundi 21 mars 2022 à 10h du matin au siège social 46, Rue des Travailleurs - Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation juridique de la société conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi des sociétés mutuelles des services agricoles et de l'article 52 des statuts de la société.

- Approbation de l'Arrêt de l'enregistrement et de la comptabilisation des frais financiers issus des anciens avals non payés de l'Office des Céréales.

- Approbation de la demande de rééchelonnement des annuités restantes des crédits de la nouvelle station de semences de la Tebourba auprès de la Banque Nationale Agricole.

- Approbation de la réévaluation de la valeur comptable des actifs immobilisés de la société.

- Approbation de la transformation de la participation financière des adhérents dans la réalisation de la nouvelle station de semences en parts sociales.

- Approbation de l'annulation de l'application de la huitième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 29 Mars 2021 concernant la retenue du coût de production des semences avancées à la multiplication de la prime d'épuration.

2022R00468SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné El Bechir Ben El Meki Hnini titulaire de la carte d'identité nationale n°01377945 déclare par la présente la perte du titre de propriété n°07/533 sujet du titre foncier n°17517 Bizerte sous certificat de perte délivré par le Chef du Centre de Sécurité Nationale de Ain Mariem n°62 le 17/02/2022.

2022T00237DIVD2

Perte du titre constitutif de propriété

MR Kamel Ben Mohamed L'aarif titulaire de la carte d'identité n°02969824 sis à rue Mongi Bali Akouda annonce qu'il a perdu son titre constitutif de propriété n°03/3551 à un titre foncier n°96793 Sousse appelée «omeima» il a obtenu à cet égard une certificat de perte délivrée par CNS de Sousse nord daté du 23/02/2022 n°322. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 26/02/2022.

2022S00268DIVD2

Avis

Mr. Seif Eddine Ben Mohamed Hmida annonce que son titre de propriété concernant le 1/4 indivis d'une parcelle de terre d'une superficie de 1914m² comportant une maison située à Route Habbenah Km 9 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00274DIVD2

SICAV L'INVESTISSEUR - Société d'investissement à capital variable

Siège social : Rue Hédi Nouira – Tunis R.C : B 186251996 __ RNE:0492573T

BILAN au 31 décembre 2021 — en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
AC 1 Portefeuille - titres	**998,996**	**1,061,274**
Actions, valeurs assimileés et droits rattachés	439,533	623,337
Obligations et valeurs assimileés	306,376	374,892
Emprunts d'état	253,087	63,046
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	**248,576**	**266,020**
Placements monétaires	201,535	100,671
Disponibilités	47,041	165,349
AC 3 Créances d'exploitation	**1,185**	**0**
AC 4 Autres actifs	**0**	**0**
TOTAL ACTIF	**1,248,758**	**1,327,294**
PASSIF		
PA 1 Opérateurs Créditeurs	26,474	25,315
PA 2 Autres Créditeurs Divers	16,488	18,705
TOTAL PASSIF	**42,962**	**44,020**
ACTIF NET		
CP 1 Capital	**1,177,197**	**1,252,077**
CP2 Sommes Distribuables	**28,599**	**31,196**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	9
Sommes distribuables de l'exercice	28,593	31,187
ACTIF NET	**1,205,796**	**1,283,274**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**1,248,758**	**1,327,294**

Etat de résultat au 31 décembre 2021 — en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
PR 1 Revenus du portefeuille - titres	**54,758**	**54,822**
Dividendes	22,695	23,862
Revenus des obligations et valeurs assimilées	22,410	27,886
Revenus des Emprunts d'état	9,653	3,074
PR 2 Revenus des placements monétaires	**5,570**	**14,477**
Total des revenus des placements	**60,328**	**69,299**
CH 1Charges de gestion des placements	**(9,715)**	**(10,083)**
REVENU NET DES PLACEMENTS	**50,613**	**59,216**
PR 3 Autres produits	**0**	**0**
CH 2 Autres charges	**(22,018)**	**(27,738)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**28,594**	**31,478**
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation	**(1)**	**(291)**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**28,593**	**31,187**
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**1**	**291**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(69,704)	126,520
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	(3,160)	(96,926)
Frais de négociation de titres	(4,211)	(2,875)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**(48,481)**	**58,196**

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira – Tunis
R.C : B 186251996 __ RNE:0492573T

Etat de variation de l'actif net au 31 décembre 2021

en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
AN 1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**(48,481)**	**58,196**
Résultat d'exploitation	28,594	31,478
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(69,704)	126,520
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	(3,160)	(96,926)
Frais de negociation de titres	(4,211)	(2,875)
AN 2 Distribution des dividendes	**(31,190)**	**(54,448)**
AN 3 Transactions sur le capital		
a- Souscriptions	**2,193**	**3,109**
Capital	2,269	3,219
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(74)	(136)
Régularisation des sommes distribuables	(1)	27
a- Rachats		**(37,964)**
Capital		(39,411)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		1,765
Régularisation des sommes distribuables		(317)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(77,478)**	**(31,107)**
AN 4 Actif Net		
En début d'exercice	1,283,274	1,314,380
En fin d'exercice	1,205,796	1,283,274
AN 5 Nombre d'actions		
En début d'exercice	17,109	17,615
En fin d'exercice	17,140	17,109
VALEUR LIQUIDATIVE	**70.350**	**75.005**
AN 6 Taux de rendement annuel	**-3.78%**	**4.66%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2022400493BCFA5

SICAV AVENIR - Société d'investissement à capital variable

Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV R.C : B 1514 2000 __RNE: 0438803G

BILAN au 31 décembre 2021

en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
AC 1 Portefeuille - titres	**924,629**	**893,536**
Actions,valeurs assimileés et droits rattachés	175,745	168,589
Obligations et valeurs assimileés	748,884	724,947
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	**231,527**	**281,126**
Placements monétaires	200,035	100,671
Disponibilités	31,492	180,455
AC 3 Créances d'exploitation	**1,015**	**348**
AC 4 Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	**1,157,171**	**1,175,010**
PASSIF		
PA 1 Opérateurs Créditeurs	**3,620**	**3,636**
PA 2 Autres Créditeurs Divers	**16,910**	**15,430**
TOTAL PASSIF	**20,529**	**19,066**
ACTIF NET		
CP 1 Capital	**1,104,759**	**1,122,781**
CP2 Sommes Distribuables	**31,883**	**33,163**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	16	17
Sommes distribuables de l'exercice	31,867	33,146
ACTIF NET	**1,136,641**	**1,155,943**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**1,157,171**	**1,175,010**

ETAT DE RESULTAT au 31 décembre 2021

	31/12/2021	31/12/2020
PR 1 Revenus du portefeuille - titres	**56,896**	**54,071**
Dividendes	11,135	4,844
Revenus des obligations et valeurs assimilées	45,760	49,227
PR 2 Revenus des placements monétaires	**5,684**	**11,820**
Total des revenus des placements	**62,580**	**65,891**
CH 1Charges de gestion des placements	**(7,945)**	**(8,034)**
REVENU NET DES PLACEMENTS	**54,635**	**57,857**
CH 2 Autres charges	**(22,779)**	**(24,712)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**31,856**	**33,146**
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation	**10**	**0**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**31,867**	**33,146**
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**(10)**	**0**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(31,352)	33,838
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	14,089	(25,041)
Frais de négociation de titres	(2,561)	(527)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**12,032**	**41,415**

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV
R.C : B 1514 2000 __RNE: 0438803G

Etat de variation de l'actif net au 31 décembre 2021

en dinars

	31/12/2021	31/12/2020
AN 1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	31,856	33,146
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(31,352)	33,838
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	14,089	(25,041)
Frais de négociation de titres	(2,561)	(527)
AN 2 Distribution des dividendes	**(33,147)**	**(46,556)**
AN 3 Transactions sur le capital		
a- Souscriptions	**1,814**	**0**
Capital	1,821	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(18)	0
Régularisation des sommes distribuables	10	0
a- Rachats	**0**	**0**
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(19,302)**	**(5,141)**
AN 4 Actif Net		
en début d'exercice	1,155,943	1,161,084
en fin d'exercice	1,136,641	1,155,943
AN 5 Nombre d'actions		
en début d'exercice	20,348	20,348
en fin d'exercice	20,381	20,348
VALEUR LIQUIDATIVE	**55.770**	**56.809**
AN 6 Taux de rendement annuel	**1.04%**	**3.57%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2022400494BCFA5